

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal
du mardi 11 février 2020 à 19 h 00

Présents : M. & Mme LE CHAPPELLIER, BLANC, DARDENNES, SCHAMBERT, BLANCHARD, CLOUET, FURST, JEANDEL, MELOTTE, DAUCHELLE, PERDU

Absents excusés : M. & Mme ARLAT, DEAN, DELARUELLE, GUILLIOT, POLLET, TISNE, UTH, DELAFALIZE

Pouvoir : M. TISNE qui a donné pouvoir à Mme BLANC

Madame BLANC a été élue secrétaire.

Présents sur 19 : 11 Votants : 12

Le Conseil Municipal autorise la suppression du point suivant de l'ordre du jour :

- FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur Municipal et qui correspond aux écritures de la comptabilité administrative de la commune de Le Meux.

Décide que les opérations effectuées par le Comptable au titre de l'exercice 2019 pour le budget principal sont définitivement arrêtées aux chiffres présentés.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur José SCHAMBERT, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Evelyne LE CHAPPELLIER, après s'être fait présenter le Budget Primitif 2019 et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	887 800,07 €	1 465 153,17 €
Recettes	1 605 357,48 €	2 318 968,21 €
RESULTAT BRUT DE CLOTURE	717 557,41 €	853 815,04 €
Déficit et Excédent 2018 reportés	- 1 007 096,11 €	+ 1 740 236,71 €
RESULTAT NET DE CLOTURE	- 289 538,70 €	2 594 051,75 €
EXCEDENT GLOBAL		2 304 513,05 €

2. Constate que le besoin de Financement de la Section d'Investissement pour l'année 2019 s'établit comme suit:

Déficit de clôture 2019 en investissement	289 538,70 €
Restes à réaliser investissement	
Dépense en 2019	239 561,00 €
Recettes en 2019	36 708,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	492 391,70 €
Excédent net global de la section de fonctionnement	2 101 660,05 €

3. Précise que l'excédent brut de clôture s'élève donc à **+ 2 304 513,05 €**

4. Précise que l'excédent net de clôture s'élève donc à **+ 2 101 660,05 €**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de Fonctionnement comme suit :

à l'apurement du besoin de financement

de la section d'Investissement C/1068 **492 391,70 €**

le solde disponible en report à nouveau C/002 **2 101 660,05 €**

FINANCES – SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'accorder une subvention de 9 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2020.

La dépense sera inscrite au budget Primitif 2019 – chapitre 65 – Article 657362.

MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNATURE - TRAVAUX 6 & 9 RUE BAZIN ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 17 DECEMBRE 2019

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation suivant une procédure adaptée en 10 lots a été organisée pour les travaux d'aménagement de quatre logements au 6 & 9 rue Bazin.

Madame le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce jour pour prendre connaissance des éléments de présentation et du rapport d'analyse de Monsieur Thierry POUYAUD, Architecte de l'opération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Madame le Maire **DECIDE** de retenir pour ces travaux,

Lots	Entreprise attributaire	Prix H.T.	Prix T.T.C
LOT 01 - GROS ŒUVRE	ANDRE	221 802,00 €	266 162,40 €
LOT 02 - CHARPENTE & PLANCHER BOIS	TROLARD BERNARD	82 882,00 €	99 458,40 €
LOT 03 – COUVERTURE	DEHAY	64 000,00 €	76 800,00 €
LOT 04 - MENUISERIES BOIS	TROLARD BERNARD	136 133,32 €	163 359,98 €
LOT 05 - CLOISONS DOUBLAGES / PLAFONDS	BELVALETTE	98 000,00 €	117 600,00 €
LOT 06 - REVETEMENTS DE SOLS SCÉLLES/ CARRELAGE	SAS ETC	38 300,00 €	45 960,00 €
LOT 07 - PEINTURE / REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	SPRID	52 400,00 €	62 880,00 €
LOT 08 – PLOMBERIE /SANITAIRE/CHAUFFAGE/VMC	VISERY	93 462,34 €	112 154,81 €
LOT 09 - COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES	S2B	31 000,00 €	37 200,00 €
LOT 10 - VRD	PTP	149 058,95 €	178 870,74 €
	TOTAL	967 038,61 €	1 160 446,33 €

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les marchés correspondants.

AUTORISE Madame le Maire à engager les travaux.

Les crédits nécessaires seront ouverts au Budget Primitif 2020 – programme 102 – article 2313.

FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET ANNEXES PEDAGOGIQUES – FONDS OLIVIER DASSAULT POUR LA DEFENSE DE LA RURALITE

Madame le Maire précise que Monsieur Olivier PACCAUD sénateur nous a fait part de son souhait d'accompagner financièrement l'équipement informatique de nos écoles par le biais du FONDS OLIVIER DASSAULT POUR LA DEFENSE DE LA RURALITE.

A ce titre, il nous a été, d'ores et déjà, remis un chèque d'un montant de 2000 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

DECIDE de solliciter l'aide financière de Monsieur Olivier PACCAUD sénateur par le biais du FONDS OLIVIER DASSAULT POUR LA DEFENSE DE LA RURALITE pour l'acquisition de trois tableaux numériques pour le groupe scolaire élémentaire et d'un tableau numérique pour l'école maternelle sur la base d'une dépense subventionnable de 11 592,52 €HT.

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

FONCIER – DENOMINATION RUE DES SOURCES, SQUARE DU VIEUX MOULIN

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer la future rue desservant les logements 8 rue Bazin comme suit :

- Rue des Sources

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer la rue desservant les logements 15 rue de Compiègne comme suit :

- Square du Vieux Moulin

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition de dénomination

CHARGE Madame le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier.

FONCIER - BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2019

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le bilan des cessions et acquisitions qui sera inclus au compte administratif et comprend les transactions ayant fait l'objet d'un accord dans l'année (promesse et actes de vente).

Le bilan de l'année 2019 s'établit comme suit :

Cessions :

Parcelles 3 rue Pierre CARLUY pour 180 000,00 €

- parcelle C111 comprenant une maison ancienne de 90 m² sur une parcelle de 160 m²
- parcelle C1164 à l'état de jardin pour 434 m²

Acquisitions :

Néant

Cessions par acte d'échange sans soulte :

Parcelles attenantes au 8 rue Bazin :

- parcelle D312 pour partie (pour 98,42 m² environ) cédée par Picardie Habitat
 - parcelle ZE32 pour partie et une partie de l'ex chemin rural (pour 335,23m² environ) cédée par la Commune

Le 19 février 2020

Le Maire Evelyne LE CHAPELLIER